

INFORMATIONS

Bilan de la session 2007 du CNU, section 26

Le bureau de la section¹

Les membres du CNU sont en fin de mandat, et le Conseil sera renouvelé cet automne. Un très bref bilan du travail du CNU sur les quatre dernières années pourrait être le suivant.

Le travail de qualification aux fonctions de Maître de Conférences et aux fonctions de Professeur est lourd (plus de 500 dossiers examinés par an), mais utile. Le processus de qualification par le CNU délivre un label de qualité garantissant la compétence des enseignants-chercheurs en mathématiques dans les universités françaises.

Le choix annuel des promus à la hors-classe des MdC, à la première classe des professeurs et à la classe exceptionnelle des professeurs est difficile, car le nombre de promotions ouvertes à ces grades est largement inférieur au nombre de collègues qui devraient naturellement en bénéficier, au vu de la qualité de leur travail scientifique, de leur investissement pédagogique et des services rendus à la communauté dans l'administration de la recherche ou de leurs établissements. Ce déséquilibre entre l'offre et les besoins est particulièrement criant pour les promotions à la première classe des professeurs.

En sus de la comparaison des dossiers, nous avons aussi veillé au respect de quelques équilibres, en particulier en ce qui concerne la représentation des « sous-disciplines », et la distribution des âges des promus. Les choix que nous avons faits ont été adoptés à l'unanimité par notre Conseil.

La distribution des semestres de Congé pour Recherche ou Conversion Thématique est aussi délicate, d'autant plus que le CNU ne dispose que d'un contingent extrêmement réduit pour une demande forte en nombre et en qualité.

Nous remercions l'Institut Henri Poincaré qui a accueilli dans ses locaux historiques et agréables sept de nos huit sessions, et l'université de Tours qui nous a invités en mai 2007.

Voici le bilan de la quatrième année du présent Conseil.

¹ Emmanuel Lesigne, François Golse, Bernard Gleyse et Olivier Raimond.

Qualifications : bilan 2007

Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 510. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 125. Sur les 385 dossiers examinés, 252 candidats ont été qualifiés (soit 65%). Environ les 4/5 des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Comme les années passées, deux critères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

(1) L'aptitude à enseigner les mathématiques.

(2) L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse)

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

– La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques.

– Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline ne semble pas suffisante à elle seule pour la qualification en Section 26.

– Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous demandons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un CV détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et au minimum quelques-uns de ceux-ci.

La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes. Mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

En ce qui concerne les candidats dont la formation et/ou la mention du doctorat ne relèvent pas des mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, économie,...), il est impératif qu'une large part du dossier de qualification soit consacrée à la mise en évidence :

– de la part des mathématiques dans leur formation initiale ;

– de leur contribution scientifique dans le domaine des mathématiques appliquées.

Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification. (Cette condition n'est bien sûr pas absolue).

Enfin, signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes (livret du candidat SMF-SMAI, voir www.emath.fr) qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires.

Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits était de 139. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 14. Sur les 125 dossiers examinés, 96 candidats ont été qualifiés (soit 77%). Un refus de qualification sur deux est justifié par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Master de Mathématiques.
- Un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente.
- La démonstration d'une réelle autonomie scientifique.
- L'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

Sur la base de ces critères, la majorité des dossiers examinés ne posait aucun problème.

Promotions

Nous donnons dans cette section un bilan du travail du CNU sur les promotions en 2007, auquel nous avons ajouté un bilan des promotions locales l'année précédente.

Les dossiers de candidature à une promotion doivent contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non des trois dernières années, comme c'est demandé par l'administration). À côté du CV et de la liste complète des travaux (classés par type de publication), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, et les services rendus à la communauté universitaire.

Chaque dossier de candidature est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi.

Promotions à la hors-classe des MdC

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 254

Nombre de candidats : 99

Liste des promus :

BENHENNI Karim (Grenoble II), BONANSEA ép. THIEULLEN Michèle (Paris VI), FAURE ép. LAUTON, Michèle (IUT Sceaux), GANDOLFO Daniel (Toulon), GRUN REHOMME Michel (Paris II), GUERRIER Viviane (IUFM Lyon), HABBAL Abderrahmane (Nice), HADIJI Rejeb (Paris XII), MEYER ép. BEL-LAMY Nadine (IUT Évry), POSTEL ép. DUTRONC Marie (Paris VI), SANDRI Dominique (Lyon I), TURLOT Jean-Christophe (IUT Pays de l'Adour).

Nous encourageons nos collègues promouvables à éviter une autocensure excessive.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble d'une carrière de MdC. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

L'âge moyen des promus est 51 ans. Les âges s'étendent de 45 à 60.

Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 258

Nombre de candidats : 139

Liste des promus :

BECKER Roland (Pau), BONNEL Henri (Nouméa), BRIANE Marc (INSA Rennes), DEL MORAL Pierre (Nice), FANG Shizan (Dijon), FRANCOIS Olivier (INP Grenoble), FRANCOIS Christian (Lille III), GAREL Bernard (INP Toulouse), GARNIER Josselin (Paris VII), GUES Olivier (Aix-Marseille I), PERRIER Valérie (INP Grenoble), SAINT RAYMOND Laure (ParisVI).

Pour l'examen des promotions à la première classe des professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe, de projet ou d'établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions,...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leurs dossiers.

Le CNU veille à une répartition équilibrée des sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

L'âge moyen des promus est 44 ans. Les âges s'étendent de 32 à 57.

Promotions au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 6

Nombre de collègues promouvables : 227

Nombre de candidats : 91

Liste des promus :

AZAIS Jean-Marc (Toulouse III), BOUCHITTE Guy (Toulon), JAFFARD Stéphane (Paris XII), KABANOV Youri (Besançon), KUTOYANTS Iouri (Le Mans), LE ROUX Alain (Bordeaux I).

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté

scientifique en termes d'encadrement, de diffusion et de structuration de la recherche.

L'âge moyen des promus est 55 ans. Les âges s'étendent de 45 à 61.

Promotions au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 3

Nombre de collègues promouvables : 24

Nombre de candidats : 11

Liste des promus :

BARLES Guy (Tours), LEDOUX Michel (Toulouse 3), MATVEEV Vladimir (Dijon).

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions dévolues aux professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle, ainsi que l'âge.

L'âge moyen des promus est 53 ans. Les âges s'étendent de 48 à 63.

Promotions locales 2006

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié (49,5%) des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. (Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables.) Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur.

Le bilan des promotions locales 2007 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2006 dans notre section.

Hors-Classe des Maîtres de Conférences

12 promotions avaient été attribuées par le CNU. 11 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

BORDIER Gérard (Paris X), CHABOUR Rachid (Metz), GHERMANI Belaid (Paris XII), HUARD Alain (INSA Toulouse), LASSNER François (Versailles-St Quentin), MAURIES ép. IGERSEIM Jacqueline (Strasbourg II), NACHAOUI Abdeljalil (Nantes), RAOUX Thierry (Reims), RICHARD ép. JUNG Françoise (Grenoble), ROUBAUD ép. GERMAIN Marie-Christine (Aix-Marseille I), VARENNE Jean-Pierre (Nice).

Première classe des professeurs

15 promotions avaient été attribuées par le CNU. 13 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

ALOUGES François (Paris XI), DANA Rose (Paris IX), FRANCHI Jacques (Strasbourg I), DESBAT Laurent (Grenoble I), GIACOMIN Giambattista (Paris VII), GUILLOPE Colette (Paris XII), JAOUA Mohamed (Nice), MISCHLER Stéphane (Paris IX), LABBAS Rabah (Le Havre), LELANDAIS ép. FLANDRIN Evelyne (Paris V), RESPONDEK Witold (INSA Rouen), SOULIER Philippe (Paris X), SUQUET Charles (Lille I).

Classe exceptionnelle des professeurs

Le CNU avait attribué 7 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle. 4 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

FABRIE Pierre (Bordeaux I), GUERRE ép. DELABRIERE Sylvie, JOUINI Elyes (Paris IX), PONTIER ép. SUEUR Monique (Toulouse III).

Le CNU avait attribué 4 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle. Il y a eu 5 promotions locales :

BARAS Pierre (Chambéry), BERTOIN Jean (Paris VI), COMETS Francis (Paris VII), MASSART Pascal (Paris XI), PRUM Bernard (Évry).

**Congés pour recherche ou conversion thématique,
pour l'année 2007-2008**

Le nombre de semestres de CRCT que le CNU pouvait attribuer cette année est 8. Ce nombre est ridiculement faible par rapport au nombre de semestres demandés (plus de 100 dans notre section cette année), et à la qualité des projets annoncés.

Le CNU a proposé d'accorder un semestre de CRCT à :

BODART Olivier (MdC Clermont II), BONANSEA ép. THIEULLEN (MdC Paris VI), BRETON Jean-Christophe (MdC La Rochelle), BOUSSOUIRA ép. ALA-BAU Fatiha (Prof. Metz), FRANCOIS Olivier (Prof. INP Grenoble), GOATIN Paola (MdC Toulon), MATHIEU Pierre (Prof. Aix-Marseille I), MAURY Bertrand (Prof. Paris XI).

Suite à sa nomination à l'IUF, Pierre MATHIEU a renoncé au bénéfice de son CRCT. Le semestre ainsi libéré a été proposé à Alexandre CABOT, MdC à Toulon.

Motion sur les modalités d'attribution de PEDR

La motion suivante a été adoptée par le CNU 26, et transmise au ministère en février 2007.

« La 26^e section du Conseil National des Universités, réunie le 6 février 2007, demande la clarification de la procédure et des critères d'attribution des Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche. L'action minimale consisterait en la publication d'un compte-rendu public après chaque réunion de la commission d'attribution. Ce compte-rendu détaillerait les critères utilisés, présenterait un bilan chiffré, et donnerait la liste des membres du jury.

De plus les règles de désignation des membres de ce jury doivent être publiques.

De nombreux collègues méritant sans conteste la PEDR ont essuyé des refus ces dernières années ; l'incompréhension de la communauté est grande. L'obscurité et la pénurie alimentent un important mécontentement. »

Quelques informations sur la transition MSTP-AERES

Pascal Auscher

Ce texte sans caractère officiel a pour but d'éclairer notre communauté mathématique des modifications que l'arrivée de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) entraîne dans le paysage de l'évaluation et de l'administration de la recherche.

L'AERES a été installée (i.e. munie d'un président et d'un CA) dans un décret de mars 2007 (faisant suite à la création de l'AERES en novembre 2006 prévue par la loi de programme sur la recherche d'avril 2006). Ce même décret a mis fin à l'existence de la Mission Scientifique Technique et Pédagogique (MSTP) structure interne au Ministère Délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Elle comprenait 10 départements scientifiques dont le Département Scientifique 1, Mathématiques et leurs Interactions, qui était composé alors de Pascal Auscher (Directeur Scientifique, succédant à Aline Bonami), Michel Kern (coordinateur), Pierre Arnoux, Marc Hoffmann, Abdellah Mokrane et Michel Pierre (chargés de mission).

Ses missions étaient principalement d'évaluer, pour le compte du ministère, les unités de recherche, les formations (Master et Écoles Doctorales), de donner un avis sur divers appels d'offres et sur les projets CPER, d'évaluer les projets internationaux (type Programme Hubert Curien (PHC), ex PAI, gérés par EGIDE, programmes ACCES...), de proposer un classement des allocations de recherche non contractualisées et enfin d'organiser l'expertise de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

La MSTP a été chargée d'assurer une période de transition. C'est pour cela que la DS1 a continué d'exister jusqu'à fin juillet 2007. Elle a terminé l'expertise des formations Master Vague A, des unités de la vague B et a assuré l'expertise de la campagne PEDR 2007 pour la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES). Pour l'expertise de la campagne PEDR 2008, rien n'est arrêté par la DGES.

L'AERES est maintenant opérationnelle. C'est une structure plus légère que la MSTP en nombre de scientifiques et toutes les activités de la MSTP n'ont pas été reprises.

Il faut d'abord savoir que l'AERES est une autorité administrative indépendante : elle ne dépend d'aucun ministère. Elle a donc vocation à étendre son action à tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur quel que soit le ministère de rattachement.

Elle est divisée en trois sections, chacune chargée d'une mission d'évaluation :

- section 1 chargée de l'évaluation des universités et des organismes (CNRS, INRA...),
- section 2 chargée de l'évaluation des unités de recherche et des structures fédératives,

– section 3 chargée de l'évaluation des formations : Master et Écoles Doctorales pour l'instant.

Les mathématiques y sont représentées par Pascal Auscher¹ et Michel Pierre², qui interviendront dans les sections 2 et 3.

La section 1 a repris les missions qu'effectuait le Comité National d'Évaluation (CNE) qui a aussi cessé d'exister.

La section 2 est chargée d'évaluer les laboratoires de recherche qui perçoivent de l'argent public, en particulier ceux qui relèvent de la contractualisation avec le Ministère de la Recherche mais aussi avec d'autres ministères (défense...). Le principe des comités de visite que l'on connaissait pour les UMR est étendu à tous les laboratoires quels qu'ils soient en mathématiques, UMR, EA (équipe d'accueil), JE (jeune équipe), ERT (équipe de recherche en technologie) et les fédérations de recherche.

La section 2 organise ces comités et choisit les experts. En ce qui concerne les UMR en mathématiques, il y aura une concertation très étroite avec le nouveau DSA au CNRS, Jean-Marc Gambaudo, pour assurer une continuité des évaluations organisées jusqu'à l'année dernière par le CNRS. Pour toutes les unités, les tutelles (universitaires ou autres) seront consultées et pourront proposer des experts ; le Comité National du CNRS continuera à être représenté (pour les unités CNRS) ; le CNU (25 ou 26) aura un représentant.

Pour cette vague (vague C), les comités de visite des laboratoires auront lieu entre les 15 octobre 2007 et la mi-mars 2008. Certains comités seront groupés (sites proches...) pour une meilleure vue d'ensemble. À la fin de l'évaluation, l'AERES rendra publique ses conclusions. L'agence ne prendra pas de décisions (qui reviendront entièrement aux tutelles, notamment en matière politique et financière). L'AERES pourra a posteriori donner un avis sur ces décisions lors de l'évaluation suivante. Certains PPF pourraient aussi être évalués par la section 2 pourvu qu'ils aient un aspect fédérateur (par exemple, les PPF-bibliothèques de mathématiques) : ce n'est pas encore arrêté.

La section 3 organise les évaluations des écoles doctorales en mettant en place les comités de visite sur site (pour les établissements de la vague B, c'est en cours). Elle organise aussi l'évaluation des Masters en conservant l'expertise sur dossier que pratiquait la MSTP, en utilisant les dossiers transmis par les établissements au Ministère de la Recherche. Les conclusions seront aussi rendues publiques.

En ce qui concerne les missions assurées par la MSTP non reprises par l'AERES, la situation est pour le moment la suivante : la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du Ministère de la Recherche traite les projets internationaux des ministères de la Recherche et des Affaires Étrangères. J'attire l'attention des collègues que ce sont d'autres collègues de la discipline qui lisent les dossiers : il n'est donc pas inutile d'y parler de mathématiques.

¹ Délégué scientifique.

² Délégué scientifique adjoint

La DGRI transmet aussi un avis sur les demandes de subventions aux colloques au cabinet de Madame la Ministre³. Cette année, la DGRI a traité la campagne d'allocations de recherche non contractualisées. La responsable du secteur Math-STIC à la DGRI/A3 est Brigitte Rozoy. En attendant le remplacement de Mireille Martin-Deschamps, qui vient de terminer ses fonctions, les dossiers concernant les mathématiques sont traités par Michel Kern⁴ et Alain Lichnewsky⁵.

Il va de soi que la loi sur les universités du 10 août dernier va amener d'autres modifications.

³ Ces demandes, pour les mathématiques, sont à adresser à la ministre et la porte d'entrée est la DGRI/A3 qui couvre le secteur mathématiques : Sophie Cluet, Directrice du Département DGRI/A3, 1, rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05.

⁴ INRIA.

⁵ Université Paris-Sud.